

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE MELBOURNE, TENUE LE 29 SEPTEMBRE 2025 À 19 H 30, À L'HÔTEL DE VILLE, AU 1257, ROUTE 243, CANTON DE MELBOURNE, SOUS LA PRÉSIDENTE DE JAMES JOHNSTON, MAIRE.

Sont présents:

Monsieur James Johnston, maire
Madame Lois Miller, conseillère au siège numéro 1
Monsieur Douglas Morrison, conseiller au siège numéro 2
Madame Audrey Morneau, conseillère au siège numéro 4
Monsieur Sean Boersen, conseiller au siège numéro 5
Monsieur Daniel Enright, conseiller au siège numéro 6

Également présente:

Madame Cindy Jones, directrice générale et secrétaire de l'assemblée

Absence :

Monsieur Jeff Garrett, conseiller au siège numéro 3

Ouverture de la séance et présence:

Monsieur le maire, James Johnston, souhaite la bienvenue à tous les membres présents à cette séance ordinaire du conseil municipal du Canton de Melbourne. La régularité de la convocation et le quorum ayant été constatés par Monsieur le Maire, la séance est déclarée par la conseillère Lois Miller régulièrement ouverte.

Sauf indication contraire lors du vote sur une proposition particulière, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur une proposition.

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 29 septembre 2025 à 19 h 30, à l'Hôtel de Ville, au 1257, route 243, Canton de Melbourne, Québec.

Ouverture

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du 2 septembre 2025
3. Période des questions

Urbanisme

4. Adoption du règlement numéro 2025-01 visant à modifier le règlement de zonage numéro 2008-02 et ses amendements
5. CPTAQ - dossiers du mois (0556-82-1892, 1349-21-1396, Parc National du Mont-Orford)

Administration

6. Correspondances
7. Dépôt des états comparatifs au 29 septembre
8. Offre de service - T2 Environnement - caractérisation écologique d'une partie du lot 3 800 946
9. Infotech – l'achat de compte de taxes 2026
10. CSLE - Demande d'aide financière au programme « En Estrie, ça bouge! »
11. Demande de circulation sur le chemin Deslandes - Club motoneige Les Pionniers de Valcourt
12. Demande relative au report de l'adoption du décret visant l'agrandissement du Parc national du Mont-Orford – Appui à la Municipalité de Racine et la MRC du Val-Saint-François
13. Demande de soutien financier – projet Carbone Scol'ERE à l'école St.Francis
14. Dons (Comité ÉLÉ)

Voirie

15. Demande de déneigement du chemin de la Vallée-de-Melbourne
16. Soumission - Déneigement du chemin Beaudoin

17. Résolution respectant les modalités du guide au programme TECQ 2024-2028

Factures

18. Factures

Varia

19. Offre de service – Gestion parasitaire

Levée de l'assemblée

Ordre du jour : 2025-09-29, 1 **Attendu que** chacun des membres du conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu à haute voix par le maire;

Il est proposé par le conseiller Sean Boersen, appuyé par le conseiller Daniel Enright que l'ordre du jour proposé aux membres soit adopté en laissant ouvert l'item Varia.

Procès-verbal : 2025-09-29, 2 **Attendu que** tous et chacun des membres de ce conseil ont déclaré avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal du 2 septembre 2025;

Il est proposé par la conseillère Audrey Morneau, appuyé par le conseiller Douglas Morrison, d'adopter le procès-verbal du 2 septembre 2025.

Période de questions : 2025-09-29 Aucun visiteur

Adoption du règlement numéro 2025-01 visant à modifier le règlement de zonage numéro 2008-02 et ses amendements. » : 2025-09-29, 3 **Attendu que** la Municipalité du Canton de Melbourne applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

Attendu que pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Attendu que la municipalité n'a reçu aucune demande valide en vue d'un scrutin référendaire, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, et qu'il a été approuvé par les personnes habiles à voter le 18 septembre 2025;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Douglas Morrison, appuyé par la conseillère Audrey Morneau et résolu unanimement :

Que soit adopté le règlement numéro 2025-01, conformément aux dispositions de l'article 135 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

CPTAQ – dossiers du mois : 2025-09-29 La correspondance relative aux dossiers du mois (0556-82-1892, 1349-21-1396, Parc National du Mont-Orford) a été déposée et expliquée par la directrice générale et greffière-trésorière.

Correspondances : 2025-09-29 La liste de la correspondance, reçue pour la période du 3 septembre au 29 septembre 2025, a été remise à chacun des membres du conseil. La correspondance faisant l'objet d'une résolution sera déposée aux archives.

Dépôt des états comparatifs au 29 septembre 2025 : 2025-09-29 Lors d'une année d'élection générale au sein de la municipalité, la directrice générale et greffière-trésorière doit déposer au plus tard lors de la dernière séance ordinaire tenue avant que le conseil ne cesse de siéger (avant le 3 octobre 2025, à 16h30 (article 314.2 L.E.R.M.)) les deux états comparatifs prévus, selon l'article 176.4 du Code Municipal.

Le Conseil prend connaissance des états comparatifs des activités de fonctionnement pour la période se terminant le 29 septembre 2025, déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

Offre de service – T2 Environnement : 2025-09-29, 4 **Attendu que** la Municipalité du Canton de Melbourne agit à titre de gestionnaire intermédiaire pour la Corporation de développement industriel de la région de Richmond (CDIRR) auprès du Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) dans le cadre des démarches pour une possible acquisition d'une portion du lot 3 800 946;

Attendu qu'une caractérisation écologique d'une portion du lot 3 800 946 doit être faite pour permettre au Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) de se positionner;

Attendu que l'offre de service OF2025MUN458 déposée par T2 Environnement, propose d'effectuer la caractérisation écologique de la zone d'étude conformément aux normes du MELCCFP et inclut la délimitation des cours d'eau, des milieux humides et terrestres, la description de l'habitat du poisson, l'inventaire des plantes à statut et l'analyse topographique du terrain, ainsi que la production d'un rapport détaillé;

Attendu que le coût total des travaux est établi à 14 717,84 \$ incluant les taxes;

Attendu que la municipalité a jugé satisfaisante la proposition et considère qu'il est approprié de retenir les services de T2 Environnement pour ce mandat;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Sean Boersen, appuyé par le conseiller Douglas Morrison, et résolu à l'unanimité :

Que le conseil accepte l'offre de service OF2025MUN458 préparée par T2 Environnement concernant la caractérisation écologique d'une portion du lot 3 800 946;

Que les dépenses nécessaires, d'un montant total de 14 717,84 \$, incluant les taxes, soient approuvées et prévues dans le budget 2026 au poste budgétaire 02-610-03-419 (Honoraires professionnels – autres);

Que le coût de cette étude sera remboursé à la municipalité par la Corporation de développement industriel de la région de Richmond comme indiqué dans le courriel du 10 septembre 2025;

Que la réalisation de la caractérisation écologique au printemps 2026 est toujours acceptable pour le MELCCFP.

Infotech - achat de compte de taxes bilingues : 2025-09-29, 5 Sur proposition du conseiller Daniel Enright, appuyé par la conseillère Lois Miller, il est résolu à l'unanimité que le Conseil autorise l'achat de 1 500 comptes de taxes bilingues.

CSLE – Demande d'aide financière au programme « En Estrie, ça bouge! » : 2025-09-29, 6 **Attendu que** le programme de subvention « En Estrie, ça bouge » sera de retour cet automne;

Attendu que le volet « Activité physique, sportive et de plein air » sera rétroactif au 1^{er} avril 2025;

Attendu que le Canton de Melbourne souhaite soutenir la pratique d'activités physiques, sportives et de plein air sur son territoire;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Lois Miller, appuyé par la conseillère Audrey Morneau, et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet « Activité physique, sportive et de plein air » du programme « En Estrie, ça bouge », si le programme d'aide financière est reconduit;

De reconnaître la rétroactivité du volet au 1^{er} avril 2025 et d'autoriser, le cas échéant, l'inclusion des dépenses admissibles encourues à compter de cette date dans la demande;

De nommer les conseillers Lois Miller, Audrey Morneau et Daniel Enright au comité pour la sélection et le suivi du projet déposé;

De mandater Madame Cindy Jones, directrice générale, à préparer, signer et transmettre toute demande, rapport, reddition de comptes ou document requis, et à agir comme personne autorisée et responsable du dossier auprès du programme;

De s'engager à respecter toutes les conditions du programme;

De s'engager à assumer toute dépense non admissible et toute portion des coûts qui ne serait pas couverte par l'aide financière.

Demande de circulation sur le chemin Deslandes – Club de motoneige « Les Pionniers de Valcourt » : 2025-09-29, 7 **Attendu que** le club de motoneige « Les Pionniers de Valcourt » demande une autorisation pour circuler sur le chemin Deslandes sur une distance approximative de 700 mètres quand la rivière Ulverton n'est pas suffisamment gelée afin de permettre le passage des motoneiges, et ce, pour la saison 2025-2026;

Il est proposé par le conseiller Douglas Morrison, appuyé par le conseiller Daniel Enright et résolu par les conseillers d'autoriser la circulation de motoneige sur une distance de 700 mètres sur le chemin Deslandes pour la saison 2025-2026.

Demande relative au report de l'adoption du décret visant l'agrandissement du Parc national du Mont-Orford – Appui à la Municipalité de Racine et la MRC du Val-Saint-François : 2025-09-29, 8 **Attendu que** le gouvernement du Québec travaille depuis plusieurs années à l'agrandissement du parc national du Mont Orford;

Attendu que l'agrandissement du Parc national du Mont Orford, d'une superficie de 48 km² supplémentaire, sera en grande partie situé sur le territoire de la MRC du Val-Saint-François;

Attendu que la MRC du Val-Saint-François a pris connaissance de l'avancement du projet lors de sa participation à la Table d'harmonisation du Parc national du Mont Orford;

Attendu que le gouvernement prévoit le report de l'adoption du décret officialisant l'agrandissement du parc à 2026, alors que la date prévue était l'automne 2025;

Attendu que le projet a débuté en 2008 avec l'acquisition de terrains et que la région attend depuis longtemps l'agrandissement officiel, pour le maintien de l'intégrité écologique, mais aussi pour les retombées socio-économiques importantes pour la MRC;

Attendu que l'absence de statut officiel nuit à la sauvegarde du territoire public, à la surveillance du secteur, à la préservation de la biodiversité et des milieux sensibles;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par le conseiller Douglas Morrison et résolu à l'unanimité :

De demander au gouvernement du Québec et au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs de maintenir les délais prévus pour l'adoption du décret officialisant l'agrandissement du Parc national du Mont Orford;

De demander l'appui à la table des MRC de l'Estrie pour l'avancement de ce dossier;

De transmettre une copie de cette résolution aux députés provinciaux de la région (monsieur André Bachand, monsieur Gilles Bélanger et monsieur François Jacques), et au ministre responsable de la région de l'Estrie, monsieur François Bonnardel.

Demande de soutien financier – projet Carbone Scol'ERE à l'école St. Francis : 2029-09-29 Ce point est reporté à une prochaine séance du conseil.

Dons : 2025-09-29, 9 Sur proposition de la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Sean Boersen, il est résolu par les conseillers présents d'autoriser les dépenses suivantes en dons aux organismes à but non lucratif :

Comité ÉLÉ	110 \$
------------	--------

Demande de déneigement du chemin de la Vallée-de-Melbourne : 2025-09-29, 10 **Attendu que** des citoyens du chemin de la Vallée-de-Melbourne ont formulé une demande afin que le tronçon du chemin à partir du numéro civique 8, incluant le rond-point nouvellement aménagé, soit intégré au circuit de déneigement municipal;

Attendu que le rond-point permet dorénavant la circulation et la manœuvre adéquate et sécuritaire des véhicules lourds, facilitant ainsi les opérations de déneigement;

Attendu que le coût du déneigement est de 3 594 \$ (plus taxes) du kilomètre pour la saison 2025-2026, et que la longueur du tronçon concerné représente environ 500 m;

Attendu que le déneigement du chemin améliorerait la sécurité, l'accessibilité et la qualité de vie des résidents;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Douglas Morrison et résolu à l'unanimité que le conseil autorise l'intégration d'un tronçon du chemin de la Vallée-de-Melbourne, incluant le rond-point, au circuit de déneigement #2 à compter de la prochaine saison 2025-2026; que les résidents du secteur soient informés de l'ajout du chemin au contrat de déneigement.

Soumission - Déneigement du chemin Beaudoin : 2025-09-29, 11 Monsieur Samuel Demers a déposé une offre de services pour le déneigement d'une partie du chemin Beaudoin pour la saison 2025-2026.

Sur proposition du conseiller Daniel Enright, appuyé par la conseillère Audrey Morneau, il est résolu d'accepter l'offre de services de Monsieur Samuel Demers pour le déneigement 2025-2026 d'une partie du chemin Beaudoin selon l'offre datée du 3 septembre 2025.

Résolution respectant les modalités du guide au programme TECQ 2024-2028 – Programmation Numéro 3 : 2025-09-29, 12 **Attendu que** la Municipalité du Canton de Melbourne a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

Attendu que la Municipalité du Canton de Melbourne doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par la conseillère Audrey Morneau et résolu à l'unanimité par les conseillers :

Que la Municipalité du Canton de Melbourne s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la Municipalité du Canton de Melbourne s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;

Que la Municipalité du Canton de Melbourne approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux numéro 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Que la Municipalité du Canton de Melbourne s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février inclusivement;

Que la Municipalité du Canton de Melbourne s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la Municipalité du Canton de Melbourne s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Factures : 2025-09-29, 13 **Attendu que** la directrice générale et greffière-trésorière a remis une copie de la liste des comptes à payer (montant : 416 760,83 \$) et des chèques émis (montant : 14 728,17 \$) à chacun des membres du conseil;

Il est proposé par le conseiller Sean Boersen, appuyé par la conseillère Lois Miller que les comptes à payer et les chèques émis selon les listes transmises à chacun des membres du conseil soient acceptés et/ou payés.

Varia – Offre de service – gestion parasitaire : 2025-09-29, 14 **Attendu que** la Municipalité du Canton de Melbourne a reçu une offre de service de Maheu & Maheu portant sur la gestion parasitaire de l'hôtel de ville, comprenant l'évaluation des besoins, l'installation et le suivi de dispositifs de contrôle contre les rongeurs et autres parasites;

Attendu que cette offre prévoit l'installation de postes d'appât extérieurs autour du bâtiment, l'installation de pièges à l'intérieur du bâtiment, un service régulier pour contrôler les insectes, et rongeurs;

Attendu que la gestion adéquate et préventive des risques parasitaires est essentielle pour la préservation de l'intégrité des infrastructures et de la salubrité des installations municipales;

Attendu que la direction recommande l'octroi du mandat à Maheu & Maheu pour un terme d'un an, selon les conditions prévues à l'offre numéro C129513;

Il est proposé par le conseiller Douglas Morrison, appuyé par la conseillère Lois Miller et résolu d'octroyer à Maheu & Maheu le mandat de gestion parasitaire pour l'hôtel de ville, conformément aux termes, conditions et prix de l'offre numéro C129513, pour une durée d'un an; que les dépenses relatives à cette gestion parasitaire, incluant

l'installation, la fourniture d'équipement et le service d'entretien mensuel, soient imputées au poste budgétaire «Entretien hôtel de ville»; que la directrice générale soit autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

Levée de la séance : 2025-09-29, 15 Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, il est proposé par le conseiller Sean Boersen que la séance soit levée à 19 h 55. La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 10 novembre 2025.

Douglas Morrison
Maire

Cindy Jones
Directrice générale et greffière-trésorière

APPROBATION DES RÉSOLUTIONS

Je, Douglas Morrison, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

À Canton de Melbourne ce 30^e jour du mois de septembre de l'an deux mille vingt-cinq.

Douglas Morrison
Maire